

soient imposées, par leurs régents, dans les maisons d'éducation.

Nous disons hautement, et en le disant, nous voudrions pouvoir nous faire entendre de tous les chefs de familles Canadiennes et Acadiennes, que les parents qui ne savent pas infliger à propos, à leurs enfants, les corrections qu'ils méritent, sont de très mauvais parents ; et nous n'hésitons pas à dire, qu'en réalité, les pères et les mères qui ont ce défaut si préjudiciable, n'aiment pas du tout leurs enfants ; car, s'ils les aimait, ils voudraient à tout prix, leur faire du bien ; et en refusant de leur infliger les corrections qu'ils méritent, non-seulement, ils ne leur font pas de bien, mais, ils leur font un très grand mal. En effet, après le scandale que des parents ont quelque fois le malheur de donner à leurs enfants, le plus grand tort qu'ils puissent leur faire, est de ne pas les corriger, quand ils l'ont mérité. N'en doutons pas, tous les parents qui se rendent coupables de cette omission, font certainement plus de mal à leurs enfants, que pourraient leur en faire les ennemis les plus puissants, et les plus acharnés de leur famille. Ces parents lâches et indignes, sont en effet, les véritables bourreaux de ces tendres créatures.

Malheureusement, on rencontre, surtout dans les classes élevées de la société, des pères et plus souvent encore des mères, qui s'applaudissent de n'avoir jamais rien refusé à leurs enfants, et de ne leur avoir jamais imposé une punition. A ces aveugles, on pourrait faire la réponse qu'un prêtre fit un jour, à une mère qui s'éngorgueillissait d'avoir toujours fait ainsi.